

13 11 2003

N° DE DEPOT - 4097

FIDUS AUDIT

SELAS AU CAPITAL DE € 100.000

02011123

SIEGE SOCIAL : 38 BIS RUE DES ENTREPRENEURS

75015 PARIS

R.C.S. PARIS 392 769 402

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 29 OCTOBRE 2003

Le 29 octobre 2003 à 10 heures, les actionnaires de la société FIDUS AUDIT se sont réunis au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant sous la présidence de Monsieur Jean-Luc LEVIEL :

- augmentation du capital ;
- questions diverses.

ETAIENT PRESENTS :

- Monsieur Jean-Luc LEVIEL	364 actions
- Monsieur Jean-Pierre WALTER	24 actions
- Monsieur Michel ELY	12 actions

	400 actions
	=====

La totalité du capital étant présent ou représenté, le Président déclare que l'assemblée peut valablement délibérer et donne lecture du rapport du conseil d'administration.

Monsieur Netzler, commissaire aux comptes est absent et excusé.

Après échange de vues, la résolution suivante est mise aux voix :

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital de la société de € 50.000 par l'émission de 200 actions nouvelles de € 250 chacune de nominal émises avec une prime d'émission unitaire de € 1.666,66.

Les actions devront être intégralement libérées en numéraire le jour de leurs souscription.

Les actionnaires de la société ont un droit préférentiel de souscription à titre irréductible à raison de 1 action nouvelle pour 2 actions anciennes.

Les actions non souscrites à titre irréductible pourront être souscrites à titre réductible.

La souscription sera ouverte à compter de l'assemblée jusqu'au 18 décembre 2003. Elle sera close par anticipation lorsque toutes les actions auront été souscrites.

Les actions nouvelles seront immédiatement assimilées aux actions anciennes détenues par le souscripteur.

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour constater la réalisation de l'augmentation de capital et modifier les statuts.

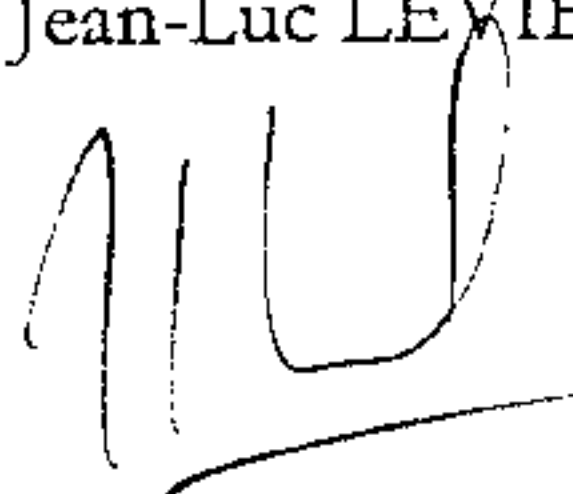
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Il est immédiatement remis aux actionnaires, le bordereau de souscription.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Jean-Luc LEVIEL



Jean-Pierre WALTER



Michel ELY

